Mise en ligne : 26 mars 2014. Dernière modification : 22 août 2021. www.entreprises-coloniales.fr

COFIMER

COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'OUTRE-MER COFIMER

(L'Information financière, économique et politique, 19 septembre 1957)

La Compagnie financière pour l'Outre-Mer (COFIMER) a été définitivement constituée le 17 septembre 1957. La Société a pour objet le financement d'entreprises exerçant leur activité dans les départements et territoires d'outre-mer, dans le cadre des dispositions des décrets du 13 novembre 1956 et du 23 février 1957.

L'assemblée générale, réunie le 17 septembre au siège de la société, 10, place Vendôme, a approuvé deux conventions passées avec l'État. L'une de ces conventions octroie les avantages fiscaux prévus par l'article 2 du décret du 13 novembre 1956 ; l'autre garantit au capital de la société, dans la limite de 12 milliards et demi, un dividende minimum pendant dix exercices.

Les souscripteurs d'origine sont : la Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. de Rothschild Frères, le Crédit Lyonnais. le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Générale, la Banque Nationale pour le Commerce et l'industrie, le Crédit Commercial de France, le Crédit Industriel et Commercial, la Banque de l'Afrique Occidentale, la Banque de l'Indochine, la Banque de l'Union Parisienne, MM. Worms et Cie et l'Union des Mines.

Ont été nommés président directeur général : M. J. de Fouchier ; vice-présidents ; Banque de Paris et des Pays-Bas, MM. de Rothschild Frères ; administrateurs : le Crédit Lyonnais, le Comptoir National d'Escompte de Paris, la Société Générale, la Banque Nationale pour le Commerce et l'industrie, la Banque de l'Indochine, le Crédit Commercial de France, le Crédit Industriel et Commercial, MM. G. Guindey et R. Quentin-Bauchart.

M. Roger-Machart ¹ a été nommé secrétaire général.

Le siège administratif est fixé 37, rue de Bassano.

Des participations sont prévues dans les principales affaires minières et énergétiques actuellement à l'étude ou en cours de réalisation dans les territoires de la France d'outre-mer et en particulier en Afrique noire. Ces participations pourront porter à concurrence de 20 % du capital de la Société sur des affaires de recherche et d'exploitation pétrolières.

Le taux du dividende garanti est en principe de 5 % mais sera ramené à 4 % si la société utilise à plein la faculté qui est donnée par les conventions d'employer 20 % de son capital en placements pétroliers.

Le capital initial est de 250 millions de francs ; il est divisé en 25.000 actions de 10.000 francs chacune. Une augmentation de capital par émission publique est envisagée avant la fin de l'année.

¹ Charles Roger-Machart (1902-1989)(sous réserve d'homonymie) : inspecteur des finances, ancien administrateur-directeur général du Crédit foncier égyptien. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_egyptien.pdf

COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'OUTRE-MER (COFIMER) (L'Information financière, économique et politique, 5 décembre 1957)

Cette société porte son capital de fr. 250.000.009 à fr. 12.500.000.000 par l'émission de 1 225.000 actions nouvelles de Fr. 10.000 nominal, à souscrire au pair contre espèces et à libérer entièrement à la souscription.

Ces actions nouvelles pourront être souscrites à partir de lundi prochain 9 décembre aux guichets des banques chargées d'en assurer le placement.

L'État a reconnu la qualité de « société financière pour le développement des territoires d'Outre-Mer » à COFIMER, qui se trouve ainsi exonérée de l'impôt sur les sociétés, pour la partie de ses bénéfices provenant des produits nets de son portefeuille ou des plus-values sur vente de titres. En outre, les distributions de bénéfices qui pourront être effectuées par COFIMER seront exonérées de la taxe proportionnelle sur les revenus des capitaux mobiliers, dans la mesure où ces bénéfices proviendront de revenus, eux-mêmes exonérés de l'impôt sur les sociétés.

Les actions nouvelles bénéficieront d'une garantie de dividende de l'État pendant 10 ans. Le taux de base de la garantie est de 5 %; toutefois, la société ayant l'intention d'utiliser la faculté qui lui est donnée d'affecter 20 % de son capital à des investissements auxquels l'État n'étend pas sa garantie de dividende — à des affaires de recherches et d'exploitation pétrolières notamment —, le taux de garantie sera réduit dans la même proportion et donc ramené à 4 %.

COFIMER se propose de prendre des participations dans des sociétés industrielles, minières et énergétiques en voie de création ou de développement dans les Territoires d'Outre-Mer, ainsi qu'au Sahara.

C'est ainsi qu'elle doit employer une partie importante de ses moyens à des investissements dans les projets relatifs à la création d'industries de l'aluminium en Afrique. Des négociations sont engagées avec les sociétés Péchiney et Ugine, principaux promoteurs de ces réalisations, pour déterminer la forme de ces participations.

COFIMER compte également participer à l'exploitation du gisement de fer de Fort-Gouraud, que prépare la Société des mines de fer de Mauritanie*, avec la collaboration des sidérurgies française, britannique, italienne et allemande.

En outre, elle se propose d'acquérir une part du capital de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba* et de la Compagnie togolaise des mines du Bénin*, toutes deux commençant à s'équiper pour exploiter, sous l'égide de grandes sociétés phosphatières, des gisements à très haute teneur.

Dans la limite conventionnelle de 20 % de son capital, COFIMER compte s'intéresser à des sociétés de recherches pétrolières exerçant leur activité dans les Territoires d'Outre-mer ainsi qu'au Sahara, et s'est déjà assurée des participations dans les sociétés suivantes : S.P.A.E.F. (Société des Pétroles d'Afrique Equatoriale Française) ; FRANCAREP (Compagnie Franco-Africaine de Recherches Pétrolières) ; COPAREX (Compagnie de Participations, de Recherches et d'Exploitations Pétrolières) ; OMNIREX (Omnium de Recherches et Exploitations Pétrolières). La société étudie également la possibilité de s'intéresser à la S.N. REPAL et de prendre des participations dans d'autres sociétés de recherches pétrolières exerçant leur activité en Afrique Noire et à Madagascar.

CH

Une dépêche « A.F.P. » de Lomé annonce que la mission de la société qui effectue depuis le 21 février un voyage en Afrique noire (voir *L'Information* du 4 mars), vient d'effectuer un bref passage au Togo au cours duquel elle a visité les gisements de phosphates de la Société minière de Bénin situés à l'est de Lomé, dans le cercle d'Anecho, et pour l'exploitation desquels Cofimer a pris une participation.

La mission conduite par M. de Fouchier, président de Cofimer, et président de l'Union française de banque, se rend maintenant sur l'emplacement du futur barrage de Konkouré en Guinée avant de visiter les phosphates de Taiba au Sénégal* et les gisements miniers mauritaniens.

Cie financière pour l'Outre-Mer COFIMER

(L'Information financière, économique et politique, 10 juillet 1958)

Les négociations avec les sociétés PECHINEY et UGINE pour la création d'industries de l'aluminium en Afrique ont abouti

Le prospectus diffusé par cette compagnie, à l'occasion de son augmentation de capital du 17 décembre 1957, indiquait son intention de consacrer une partie importante de ses moyens à des investissements dans les projets relatifs à la création d'industries de l'aluminium en Afrique. Il ajoutait que de. négociations étaient engagées avec les sociétés PECHINEY et UGINE, principaux promoteurs de ces réalisations, pour déterminer la forme des participations de COFIMER

Ces négociations ont récemment abouti.

Une communauté d'intérêts a été instituée entre PECHINEY d'une part et COFIMER, d'autre part pour l'ensemble des opérations de PECHINEY et d'UGINE, en Afrique, concernant l'intérêt de l'alumine et de l'aluminium.

Dans une première étape, cette communauté d'intérêts porte essentiellement sur les affaires suivantes : ALUCAM (usine de production d'aluminium au Cameroun, entrée en service en 1157), FRIA (usine de production d'alumine en Guinée, qui doit entrer en fonctionnement en 1960) et ALUGUI (usine de production d'aluminium en Guinée, dont le début des travaux est prévu pour an proche avenir).

La part de financement de COFIMER dans cette première étape a été fixée à 4 milliard de francs métropolitains.

La communauté d'intérêts PECHINEY-UGINE-COFIMER porte sur l'ensemble des opérations de production et de commercialisation d'alumine et d'aluminium. Elle a pour effet d'associer totalement COFIMER aux deux producteur» français d'aluminium, tant en ce qui concerne les garanties de financement qu'en ce qui concerne les bénéfices et les risques des opérations industrielles et commerciales.

La Compagnie financière pour l'Outre-Mer (COFIMER) et les investissements africains (Réalités, juin 1960)

DE nombreuses valeurs particulièrement intéressées à l'Outre-Mer ou au pétrole sont actuellement cotées au-dessous du pair. L'action COFIMER est du nombre et pourtant, lorsqu'en décembre 1957 la compagnie porta son capital de 250 millions à 12 milliards et demi de francs, la souscription fut couverte en moins d'une matinée. Il a suffi de deux années, marquées par la complète transformation des anciennes structures de

l'Union Française, pour que l'attitude du marché financier évolue complètement. La réserve actuelle des épargnants peut s'expliquer, elle ne se justifie pas si l'on replace les choses dans leur contexte.

La constitution de sociétés financières spécialisées pour l'Outre-Mer a été prévue, par un décret de novembre 1956, pour répondre à un besoin précis. Après la guerre, le développement rapide des économies occidentales a conduit les pays industrialisés à chercher de nouvelles sources d'approvisionnements en matières premières et en énergies. Simultanément, la mise au point de nouvelles techniques et de nouveaux moyens de prospection et d'exploitation permettait la mise en valeur du continent africain dont les richesses naturelles paraissaient naguère inaccessibles. La réalisation de nombreux projets miniers, énergétiques et industriels devenait ainsi possible.

Les études relatives à ces projets faisaient nécessairement ressortir des coûts de financement à l'échelle des moyens considérables à mettre en œuvre et des ressources à exploiter. La solution à ce problème supposait la réunion de groupes industriels et financiers français et étrangers et le recours à des emprunts publics et privés ; elle appelait également une participation de l'épargne. Ce concours ne pouvant être le fait de particuliers pris isolément, le recours à une société d'investissement spécialisée établissant le lien entre les épargnants et les entreprises nouvelles s'est avéré nécessaire ; il a été rendu possible par la création du statut spécial fixé par le décret de novembre 1956 qui prévoit des exonérations fiscales et une garantie de dividende pendant dix ans pour des sociétés de ce type.

C'est dans ce cadre et pour répondre à ce besoin que COFIMER fut créée en 1957 sous l'égide de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], de MM. de Rothschild Frères, du Crédit Lyonnais et de la quasi-totalité des grandes banques françaises qui lui apportaient un premier programme de participations dont la réalisation fut immédiatement entreprise.

Caractéristiques des investissements réalisés DES SECTEURS D'ACTIVITÉ TRÈS DIVERS

COFIMER s'est intéressée au pétrole : elle a des participations dans la Société des Pétroles d'Afrique Équatoriale, qui exploite des gisements au Gabon, et au Congo, dans la S. N. Repal, co-inventeur avec la C.F.P.A. des gisements d'Hassi-Messaoud et d'Hassi R'Mel, dans Francarep, Coparex et Omnirex, intéressés à la recherche au Sahara (notamment à El Gassi) et en Métropole. Elle a des intérêts dans les phosphates du Sénégal (mines de Taïba) et du Togo (mines du Bénin), dans le fer et le cuivre de Mauritanie, dans l'uranium et le fer du Gabon, dans l'industrie de l'aluminium (Alucam et Fria), dans une entreprise agricole du Congo et une affaire de transports au Sahara. Elle est également présente dans des sociétés locales d'études et de développement qui intéressent le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Tchad.

Les fonds engagés actuellement par COFIMER représentent environ 80 % de son capital. Dans son portefeuille, l'aluminium représente 32 %, les mines métalliques 16 %, les pétroles 13 %, les phosphates 13 %, les transports 4 % et l'agriculture 2,4 %.

UNE ASSEZ LARGE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

Les investissements de la Compagnie intéressent d'ores et déjà une dizaine de régions et d'États différents. Leur répartition géographique est la suivante : Sahara 15 %, Mauritanie 13 %, Cameroun 11,5 %, Guinée 9 %, Sénégal 7 %, Togo

4,5 %, Gabon 4,5 %, Congo 3 %, Côte d'Ivoire et Tchad 0,2 %. Il faut y ajouter les fonds non engagés : 20 %, et les fonds non encore affectés à un État : 12 %.

DES RÉALISATIONS ACTIVEMENT POURSUIVIES

Les prises de participation de COFIMER se sont effectuées dans les conditions mêmes qui avaient été prévues lors de sa constitution. Par ailleurs, les entreprises auxquelles la Compagnie est intéressée ont poursuivi sans aucun retard leur propre programme d'investissement, attestant la remarquable qualité des réalisations françaises et la valeur de leurs promoteurs. Nombre de ces entreprises sont arrivées ou vont arriver rapidement au stade de la production. L'usine d'aluminium d'Edea, au Cameroun, a atteint sa pleine cadence de production de 45.000 t par an dès août 1958. La production de l'usine d'alumine de Fria, en Guinée (480.000 t pour dans une première étape) a démarré au début de l'année. La S.P.A.E.F. a exporté en 1959 750.000 t de pétrole vers la France et le pétrole de la S.N. Repal s'évacue maintenant par le pipe-line Hassi-Messaoud-Bougie, inauguré en novembre 1959.

La Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba doit commencer très prochainement à exporter des concentrés de phosphate à plus de 80 %. Sa production atteindra progressivement 750.000 t par an. La Compagnie Togolaise des Mines du Bénin accédera au stade de l'exploitation en octobre prochain ; son objectif de production est également de 750.000 t par an de concentrés à plus de 80 %. À la fin de 1960, la Compagnie des mines d'uranium de Franceville [Comuf], au Gabon, ayant mené à bien son équipement, entreprendra le traitement et l'exportation d'un minerai d'uranium particulièrement riche, sur la base d'une production de 400 t d'uranium contenu par an.

D'autres entreprises sont déjà en activité. La S.I.A.N.]Industrielle et agricole du Niari*] exploite depuis plusieurs années des plantations de canne à sucre à 250 km environ de Brazzaville, au Congo, et traite sa production dans une sucrerie et une raffinerie ; sa production de sucre a dépassé 10.000 t en 1959 et doit atteindre 12.000 à 13.000 t en 1960.

Le plus récent projet dont la réalisation ait été décidée concerne la société des Mines de fer de Mauritanie « MIFERMA* », dont Cofimer détient 6 % du capital et à laquelle la BIRD vient d'accorder un prêt de 66 millions de dollars.

Les travaux, qui vont commencer par la construction d'un chemin de fer entre Fort-Gouraud et Port-Étienne, devraient être terminés dès 1964. La production de minerai de fer à haute teneur atteindra progressivement 4, puis 6 millions de tonnes par an.

UNE ASSOCIATION AVEC DE GRANDS PARTENAIRES

C'est une des caractéristiques de certaines entreprises africaines constituées ces dernières années que la participation à leur capital d'un certain nombre de grandes sociétés françaises et étrangères soucieuses de leurs approvisionnements. Patronnée par de nombreuses banques françaises, COFIMER est ainsi devenue le partenaire de sociétés françaises telles que Péchiney, Ugine, Denain-Anzin, Usinor, Peñarroya, Mokta-el-Hadid... ou encore de sociétés étrangères comme la Bethlehem Steel et Olin Mathieson aux États-Unis, de la sidérurgie britannique, italienne et allemande de la British Aluminium et des producteurs d'aluminium allemand et suisse.

Les motifs de l'investissement

UNE LARGE RENTABILITÉ

En raison même de leur structure et de leur ampleur, les industries nouvelles créées Outre-Mer doivent obtenir des rendements très intéressants sur les plans industriel et financier ; les investissements réalisés par COFIMER se présentent donc d'une manière prometteuse. Sur la base des résultats envisagés, la Compagnie devrait gagner ellemême avant la fin des dix années prévues par ses conventions avec l'État le dividende garanti à ses actions.

Ces perspectives intéressantes sont malheureusement perdues de vue par le public dont l'attitude est devenue réticente à l'égard des affaires africaines. Une fois achevée la phase d'ajustement des rapports entre la France et les nouveaux États africains, qui se déroule dans une excellente atmosphère, cette attitude devrait se modifier ; l'épargne prendra alors pleinement conscience de l'intérêt et de la qualité du titre COFIMER.

L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Les interventions de la Compagnie d'ailleurs s'inscrivent bien dans la ligne d'action des pays occidentaux à l'égard de l'Afrique. Le développement de leur économie crée des besoins croissants en ressources minérales et énergétiques qui ne peuvent être satisfaits sans l'apport des ressources des pays neufs et notamment de l'Afrique.

LA SOLIDARITÉ AVEC DES PAYS AMIS

Sur un plan plus large, l'investissement dans les pays de la Communauté se justifie impérieusement. Pris dans un processus d'évolution inéluctable et mesurant les risques que leurs pays auront à affronter une fois indépendants, les élites et les masses africaines manifestent le désir de rester associées à la France ; il serait inconcevable que nous ne répondions pas à leur attente. La coopération économique et en particulier la poursuite d'une politique d'investissement sont les moyens indispensables à la consolidation des États de la Communauté et à leur progrès.

L'INTÉRÊT POLITIQUE

S'il est compréhensible qu'en fonction d'une évolution politique, qui parfois la déconcerte, l'opinion publique métropolitaine soit tentée d'adopter à l'égard de l'Afrique une attitude réservée, une telle attitude est peu réaliste. Le voudrions-nous qu'il nous serait impossible de nous désintéresser du continent noir. Tout vide ouvert par nous serait comblé dans des conditions dangereuses pour l'avenir de l'Afrique et pour la sécurité de l'Occident.

LA CONFIANCE EST JUSTIFIÉE

Au demeurant, nous n'avons pas lieu d'aborder avec une simple résignation la compétition qui s'est ouverte et dont le « Tiers Monde », et particulièrement l'Afrique, est l'enjeu. La tâche qui s'offre à nous est particulièrement attachante ; elle est également à la mesure de nos moyens. Si le système soviétique, en raison de succès spectaculaires récents, peut exercer une certaine séduction sur des pays qui cherchent à définir un processus d'évolution rapide, il faut souligner que la Russie n'a pas d'intérêts économiques réels dans le continent africain dont les ressources sont concurrentes des siennes propres ; ses interventions ne peuvent donc être basées que sur de dangereuses ambitions politiques parfaitement perceptibles aux leaders africains. En revanche, les

richesses du continent africain complètent parfaitement celles des pays de l'Occident qui dispose des moyens techniques et financiers nécessaires à leur mise en valeur. Ainsi existe et se développe la base d'une coopération bénéfique entre nos pays et l'Afrique, cette coopération étant la plus sûre garantie de l'indépendance et de l'évolution harmonieuse des jeunes républiques.

Les perspectives d'avenir de l'investissement français en Afrique demeurent donc fort intéressantes, et une société comme COFIMER devrait recueillir les fruits d'une politique qui a su négliger les péripéties du moment, faire confiance à long terme à l'attraction naturelle entre l'Europe Occidentale et les jeunes États d'Afrique Noire et rechercher, dans la mise en valeur de richesses prouvées et l'association avec des partenaires de premier ordre, la base solide d'une prospérité dont la perspective n'est ni problématique, ni même lointaine.

NESTERENKO (Georges), ingénieur. Né le 18 avril 1918 à Marioupol (Ukraine, Russie)

WW 1979:

[† 18 janvier 2004]. Fils d'Antoine Nesterenko, ingénieur géomètre, et de Mme, née Anne Poliakoff. Mar. le 10 avril 1940 à Mlle Geneviève Mouren (2 enf. : Anne, Michel). : Lycée Saint-Louis à Paris. Dipl. : ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. Carr. : ingénieur des ponts et chaussées détaché au

ministère de la France d'outre-mer au Cameroun, en Afrique équatoriale et Afrique occidentale (1947-1958), directeur général (1958), puis administrateur (depuis 1968) de l'Omnium nord-africain à Casablanca, président-directeur général (depuis 1969)[et jusqu'en 1981 de la Société commerciale de l'Ouest africain devenue (1973) S.C.O.A., président d'honneur de la Société Berton et Sicard (depuis 1974), administrateur de Fougerolle, de la Société nouvelle Cofimer, Enelfi [ex-Énergie élec. Maroc], Elf-Union et Safic Alcan, conseiller du commerce extérieur de la France (depuis 1968), membre du conseil d'administration du Centre français du commerce extérieur (depuis 1976), président de la Fédération nationale des sociétés de commerce extérieur (1977-1978), administrateur de l'Omnium de Participations Financières et Industrielles de Paris et des Pays-Bas [OPFI](depuis 1979). Décor. : officier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, commandeur de l'ordre national du Mérite, décorations étrangères. Dist. grande médaille du Commerce extérieur (1972). Membre du Racing-Club de France. Adr.: prof., Immeuble Mercure, 31, quai de Grenelle, 75015 Paris; privée, 24, av. Raphaël, 75016 Paris.

WW 1979:

PINET (Hervé, Michel, Marie, Joseph), directeur général et administrateur de sociétés. Né le 4 mars 1920 à Paris. Fils de Jean Pinet°, directeur général et administrateur de sociétés, et de Mme, née Antoinette Ruprich-Robert. Mar. le 19 avril 1949 à Mlle Micheline de La Fournière (2 enf. : Bruno, Armelle). Études : Lycée Montaigne, Collège Stanislas et Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr. : chargé de mission de la Caisse centrale de la France d'outre-mer (1949-1955), attaché à la direction financière de la Banque Rothschild (1955-1957) secrétaire général (1958), directeur général adjoint (1967), puis directeur général (depuis 1969) et administrateur (depuis 1971) de la Compagnie financière pour l'outremer (Cofimer), président-directeur général (depuis 1971) de la Compagnie de gestion et d'investissements internationaux (Cogei), administrateur de différentes sociétés, dont International Minerals and chemical Corp., The Becker and Warburg-Paribas Group, Société commerciale de l'Ouest-africain, président-directeur général de la Compagnie holding pour l'aluminium (depuis 1974), conseiller du président de la Compagnie financière et de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1971), puis directeur des

implantations a l'étranger de la Banque de Paris et des Pays-Bas (depuis 1974), directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas (depuis 1975), administrateur de Warburg-Paribas Becker, et de plusieurs sociétés aux États-Unis, Brésil, Mexique, Libreville [Paribas-Gabon], etc. Décor : chevalier de la Légion d'honneur. Membre du Golf de Saint-Nomla-Bretèche et du Yacht-club de Théoule. Adr. : prof., 3, rue d'Antin, 75002 Paris ; privées, 16, rue Pétrarque, 75016 Paris et Maeva, chemin de la Calade, 06590 Théoule-sur-Mer.